



*Documents*

*Revue de*

*Presse*

*69<sup>e</sup> Congrès - Gardanne*

# Universitaires : la double vocation

## les têtes chercheuses

### LES UNIVERSITÉS DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- 1<sup>er</sup> LYON II
- 2<sup>e</sup> MONTPELLIER III
- 3<sup>e</sup> PARIS I
- 4<sup>e</sup> BORDEAUX III
- 5<sup>e</sup> LILLE II
- 6<sup>e</sup> TOULOUSE I
- 7<sup>e</sup> TOULOUSE II
- 8<sup>e</sup> LYON III
- 9<sup>e</sup> GRENOBLE III
- 10<sup>e</sup> PARIS X
- 11<sup>e</sup> PARIS IX
- 12<sup>e</sup> PARIS VIII
- 13<sup>e</sup> GRENOBLE II
- 14<sup>e</sup> PARIS III
- 15<sup>e</sup> NANCY II
- 16<sup>e</sup> STRASBOURG II
- 17<sup>e</sup> STRASBOURG III
- 18<sup>e</sup> PARIS II

### LES PETITES ET MOYENNES UNIVERSITÉS ET LES PLURIDISCIPLINAIRES

- 1<sup>er</sup> MULHOUSE
- 2<sup>e</sup> AIX-MARSEILLE II
- 3<sup>e</sup> AIX-MARSEILLE I
- 4<sup>e</sup> LE MANS
- 5<sup>e</sup> CLERMONT-FERRAND
- 6<sup>e</sup> POITIERS
- 7<sup>e</sup> VALENCIENNES
- 8<sup>e</sup> NEST
- 9<sup>e</sup> MOGES
- 10<sup>e</sup> SANÇON
- 11<sup>e</sup> CE
- 12<sup>e</sup> PARIS XIII
- 13<sup>e</sup> DIJON
- 14<sup>e</sup> NANTES
- 15<sup>e</sup> ORLÈANS

### LES GRANDES UNIVERSITÉS SCIENTIFIQUES ET MÉDICALES

- 1<sup>er</sup> GRENOBLE I
- 2<sup>e</sup> TOULOUSE
- 3<sup>e</sup> PARIS XI
- 4<sup>e</sup> LILLE I
- 5<sup>e</sup> BORDEAUX I
- 6<sup>e</sup> STRASBOURG I
- 7<sup>e</sup> LYON I
- 8<sup>e</sup> MONTPELLIER I
- 9<sup>e</sup> PARIS VI
- 10<sup>e</sup> PARIS VII
- 11<sup>e</sup> NANCY I
- 12<sup>e</sup> RENNES I
- 13<sup>e</sup> AIX-MARSEILLE I
- 14<sup>e</sup> PARIS V

- 15<sup>e</sup> LYON
- 16<sup>e</sup> CLAMBERTY
- 17<sup>e</sup> BIGNON
- 18<sup>e</sup> PARIS XII
- 19<sup>e</sup> BULON
- 20<sup>e</sup> JU
- 21<sup>e</sup> MONT-ÉTIENNE
- 22<sup>e</sup> MONTPELLIER I
- 23<sup>e</sup> METZ
- 24<sup>e</sup> PERRIGNAN
- 25<sup>e</sup> RENNES
- 26<sup>e</sup> RENNES
- 27<sup>e</sup> CLERMONT-FERRAND
- 28<sup>e</sup> RENNES
- 29<sup>e</sup> ANGERS

Pour comparer des données comparables, nous avons réparti les universités en trois groupes, respectant la typologie officielle employée par la direction de la Recherche (D.R.) du ministère de l'Éducation nationale. Ces classements résultent de la combinaison de six critères relatifs, chaque fois, au potentiel humain de recherche (étudiants du troisième cycle, enseignants chercheurs et chercheurs) et au patrimoine d'enseignants-chercheurs en formations propres ou associées au C.n.r.s. et en formations recommandées par la D.R.; le nombre de contrats, passés avec des groupes de moyennes industrielles, soutenus par la D.R.; le montant des subventions reçues, le nombre de programmes mis en œuvre, auxquels les universités ont participé et les subventions accordées à ce titre.

Nous avons donné sensiblement plus d'importance aux trois premiers critères : le pourcentage d'étudiants de troisième cycle percevant une allocation de recherche; le nombre des équipes de recherche universitaires reconnues par la D.R. et le montant des crédits de soutien perçus à ce titre; le taux d'association au C.n.r.s. et à l'Inserm (chercheurs plus enseignants-chercheurs en formations propres ou associées).

Contrairement aux autres, ce classement prend en compte les universités dans leur globalité incluant, par conséquent, médecine, pharmacie, U.e.r. dérogatoires.

Depuis que leur nouveau statut est à l'étude, on ne parle plus d'« universitaires », mais d'« enseignants chercheurs », par référence à la double vocation de l'Université : enseignement et recherche. Daniel Bancel, président de l'université Toulouse III (deuxième à notre palmarès) et président de la commission de la recherche de la Conférence des présidents d'université, témoigne, ici, de l'identité de la recherche universitaire. Au passage, il éclaire quelques-unes des données qui nous ont servi pour bâtir les critères « recherche » de notre classement. Un regret, à propos des publications de recherche, cet excellent indice de vitalité : que leur éparpillement et leur médiocre diffusion nous aient empêchés de leur donner leur véritable poids.

*L'Express* : En France, quand on pense recherche scientifique, on pense souvent C.n.r.s. Quelle est la place de la recherche universitaire, au regard des grands organismes comme le C.n.r.s., l'Inserm, l'Inra ?

Daniel Bancel : Jusqu'en 1981, les universités et le C.n.r.s., en particulier, avaient le même ministère de tutelle. Il n'y avait pas une identité de la recherche universitaire, parce que la reconnaissance scientifique et les crédits de financement procédaient de la reconnaissance par le C.n.r.s., qui, très tôt, avait su se doter des instances d'évaluation nécessaires. Une équipe universitaire franchissait une première étape lorsqu'elle devenait « associée au C.n.r.s. », et une seconde lorsqu'elle passait « laboratoire associé ». Pour ces raisons, on a eu et on a encore parfois tendance, au C.n.r.s., à s'approprier ces équipes et ces laboratoires, et à considérer qu'étaient universitaires ceux qui marchaient mal, ou moins bien.

— C'est injuste ?

— Bien sûr, dans la mesure où ces équipes et laboratoires sont constitués, en grande majorité, d'universitaires et qu'ils sont, pour les locaux et le personnel, sous la responsabilité du président de l'université.

— *Etes-vous voués, les uns et les autres, à un antagonisme perpétuel ?*

— Je ne le pense pas. Lorsqu'en 1981 le C.n.r.s. a été affecté au ministère de la Recherche et de la Technologie (M.r.t.), ce divorce avec l'Université a été mal vécu par certains. Mais cela a été compensé par le fait que le M.r.t. a lancé aux universités des appels d'offre sous forme de grands programmes mobilisateurs, tandis que la Direction de la recherche du ministère de l'Education nationale créait une nouvelle procédure, dite de « recommandation », offrant des crédits de soutien à quelque 800 équipes particulièrement dynamiques. Le tout sur une base contractuelle, avec évaluation pluriannuelle. Cette réorganisation est l'occasion, pour la recherche universitaire, de définir mieux sa politique et de se restructurer selon de grands axes nationaux prioritaires, définis, bien sûr, en symbiose avec les grands organismes. Il y a donc complémentarité, voire émulation, et non concurrence.

— *Fait-on toujours, à l'Université, le partage entre une recherche « noble », qui serait la recherche fondamentale, et une recherche « honteuse », qui serait la recherche appliquée ?*

— Je crois que c'est un peu le rôle de l'Université d'assumer une sorte de veille dans l'ensemble des disciplines fondamentales. Ce serait une erreur grave que d'abandonner un domaine, même s'il disparaît des priorités pendant des années. Regardez la génétique et la biologie : c'est parce qu'elles n'ont jamais cessé de maintenir une certaine base d'activité que ces disciplines, après un long purga-

toire, connaissent leur développement actuel. En outre, la formation des étudiants, par définition à l'écart des thèmes de recherche pointus à la mode, oblige les universitaires à coller aux disciplines fondamentales.

— *Et la recherche appliquée ?*

— Il y a quelques années, elle était un peu la mauvaise conscience des universitaires, qui, à court de crédits pour la recherche fondamentale, essayaient de trouver des partenaires économiques pour faire tourner les laboratoires. Le Colloque national de 1982 a été bénéfique, à cet égard. Les universitaires ont pris conscience qu'ils avaient des responsabilités par rapport à la communauté nationale et que, lorsqu'ils détenaient dans leur laboratoire quelque chose pouvant donner lieu à une application industrielle, c'était leur obligation, je dirai morale, d'aider à sa mise en œuvre et à sa valorisation.

— *Qu'appelle-t-on « valorisation de la recherche » ?*

— C'est tout l'apport social et économique dont cette dernière est porteuse et qu'il s'agit de communiquer vers l'extérieur. Il est apparu récemment une forme de valorisation plus active, en direction des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas de service de recherche — parfois juste un ingénieur

— et avec lesquelles on essaie de créer des structures de dialogue. A Toulouse III, on a mis en fiches, par exemple, l'inventaire complet des activités de nos laboratoires et, récemment, nous avons créé une revue, « Transfert », à double entrée, où sont publiés certains résultats de recherche et où les industriels, de leur côté, font

part de leurs préoccupations et de leurs besoins.

— *Peut-on dire que la valorisation est un point fort des universités ?*

— Oui, dans la mesure où celles-ci sont bien intégrées dans le tissu économique régional et où le transfert de technologie doit souvent s'accompagner de formation. Les délaiteurs de Mazamet, qui traitent 90 % des peaux de mouton du monde, entendant parler de biotechnologie, sont venus nous demander si on ne pouvait pas les aider à valoriser leurs déchets. Comme ils ne savaient pas exprimer ce qu'ils voulaient et que les chercheurs connaissent mal l'industrie, ils ont eu l'idée d'envoyer leurs cadres en formation chez nous. Je pense qu'ils trouveront d'eux-mêmes les valorisations, quand ils auront les bases, et que, dans une seconde étape, ils seront capables d'orienter leur production vers la pharmacie et la cosmétologie.

— *Pourquoi y a-t-il un décalage si patent entre la recherche universitaire dans les disciplines scientifiques et dans les autres disciplines, du moins pour la répartition des crédits ?*

— C'est une situation historique qui est allée s'amplifiant, dans la mesure où les crédits s'orientaient de plus en plus vers la recherche appliquée, alors que les lettres, le droit, par exemple, s'enfermaient un peu dans la recherche fondamentale. Les programmes mobilisateurs et les recommandations de la Direction de la recherche sont peut-être l'occasion, pour certaines disciplines, de sortir de leur isolement, à la fois scientifique et financier. A condition de jouer la carte de l'interdisciplinarité. ■

*Daniel Bancel, président de l'université Toulouse III : communiquer vers l'extérieur l'apport social et économique.*



## PRÊTS BANCAIRES ET AIDES PUBLIQUES POUR LES ÉTUDIANTS

### « T'as pas 10 000 balles ? »

Comment faire des études universitaires lorsque les parents espacent leurs chèques, que les petits emplois se font rares et que les tarifs essentiels (droits d'inscription, cotisation aux mutuelles, ticket de « resta U ») s'emballent ? Pour un étudiant sans ressources, outre les bourses, il existe d'autres moyens d'obtenir des fonds, à condition de satisfaire à quelques critères sélectifs et d'oser pousser les bonnes portes, celles des banques, des académies ou même des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Chacune de ces institutions s'affirme fort libérale en la matière, mais se garde généralement de diffuser l'information sur les formules d'accès aux prêts et aux dons.

La plupart des grandes banques proposent des « prêts d'études » réservés aux étudiants ayant suivi avec succès au moins deux années d'études supérieures. Bien qu'aucune statistique globale concernant ces crédits ne soit rendue publique, le rapport de M. Claude Domenach sur « les conditions de vie et le contexte de travail des étudiants » présenté au ministre de l'éducation nationale en novembre dernier (*le Monde* du 7 décembre 1982) regrettait que seuls quelques dizaines de milliers de prêts soient accordés. La Banque nationale de Paris (B.N.P.), qui pratique le crédit aux étudiants depuis 1971, annonce 35 000 dossiers en cours, contre 2 000 à l'origine.

Sur présentation d'un certificat de scolarité, du dernier diplôme obtenu et en présentant une caution, tout étudiant à partir du second cycle peut théoriquement obtenir un prêt de 40 000 francs qu'il remboursera pendant quatre ans après son service national, à un taux d'intérêt de 11,55 % (contre 18,4 % actuellement pour les crédits grand public). Les prêts étudiants, « c'est un pari sur l'avenir », dit-on à la B.N.P.

Un pari que les banques acceptent de tenir moyennant certaines précautions, en espérant que les emprunteurs deviendront des clients durables. Les élèves des grandes écoles, dont l'avenir est supposé assuré, n'auront aucune difficulté à obtenir un crédit, surtout si l'établissement qu'ils fréquentent a signé une convention particulière avec une banque prévoyant des taux préférentiels. Aucun arrangement de ce genre n'existe avec les universités, et l'étudiant devra donc s'armer de psychologie et de malice pour arriver à ses fins. En ouvrant préalablement un compte auprès de la banque considérée et en le gérant correctement, en présentant une caution « sûre » (parents de préférence) et un projet précis à financer touchant ses études, il mettra toutes les chances de son côté.

Derniers « produits bancaires » en date, le « compte projet étudiant » et le « plan étudiant » seront proposés à partir de la prochaine rentrée universitaire par les Banques populaires aux adhérents de la Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.). Dans le premier cas, un prêt de 12 000 francs à 9 % sur deux ans à condition de maintenir un solde minimal sur un compte ; dans la seconde formule, un prêt annuel de 12 000 francs renouvelable deux fois en cas de passage dans l'année supérieure, moyennant un taux, variable selon les régions, qui n'excède pas 15 %.

Certains fonds publics servent pour leur part à dépanner les étu-

dants en situation financière difficile. Des « prêts d'honneur » peuvent être consentis dans chaque académie par un comité spécialisé qui se réunit deux fois par an et en détermine le montant (5 500 francs en moyenne). Destinés aux étudiants français non titulaires d'une bourse, ils sont accordés sans intérêt et remboursables dix ans après la fin des études. En 1983, trois mille prêts de ce type ont été accordés, pour un montant total de 16,6 millions de francs.

### Dépannages

Beaucoup plus modeste encore (8,67 millions de francs en 1983) et réservé aux dépannages temporaires mais urgents, le Fonds de solidarité universitaire (F.S.U.), géré par les CROUS, distille des dons et des prêts sans intérêts. Une commission sociale instituée auprès de chaque conseil d'administration de CROUS examine anonymement les dossiers de demande et peut accorder une aide qui complète l'allocation de 500 F éventuellement octroyée sur le champ par l'assistante sociale des œuvres universitaires. Les candidats doivent être âgés de moins de vingt-six ans, avoir obtenu un succès universitaire au cours des deux années précédentes et ne pas dépasser un plafond de ressources mensuelles (4 960 F au 1<sup>er</sup> juillet 1983).

Moins de treize mille étudiants ont bénéficié d'aides du F.S.U. en 1978-1979. Le rapport de M. Claude Domenach a constaté que ce dernier type d'aide, en principe exceptionnel, tendait à devenir permanent en raison de la dégradation progressive du pouvoir d'achat des bourses. Il préconisait aussi un désencadrement partiel du crédit bancaire aux étudiants et l'augmentation sensible du budget affecté aux prêts d'honneur. Une bouffée d'oxygène attendue dans les universités.

PHILIPPE BERNARD.

## LE SNE-SUP APPELLE LES UNIVERSITAIRES A UNE SEMAINE DE GRÈVE

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) appelle les enseignants du supérieur à cesser le travail pendant la semaine du 17 au 24 octobre. Ce mot d'ordre est destiné à traduire l'opposition du syndicat à l'égard du décret sur les obligations annuelles de service adopté le 31 août dernier par le conseil des ministres (*le Monde* du 2 septembre 1983). Ce texte fixe trente-deux semaines (au lieu de vingt-cinq en moyenne) la durée de l'année universitaire 1983-1984 et augmente le nombre d'heures d'enseignement. Le 11 juillet dernier, les responsables du SNE-Sup avaient démissionné du comité technique paritaire pour obtenir notamment le retrait de ce texte. Aujourd'hui, le syndicat en réclame l'abrogation et demande la réouverture des négociations sur l'ensemble du dossier de carrières universitaires.

**RÉSIDENCES - CLUBS**  
**3<sup>e</sup> AGE**  
Spécialiste Côte d'Azur  
**Cabinet INDEXA**  
52, av. Jean-Médéric - 06000 NICE  
Tél. : (93) 80.98.31 (F.N.A.I.M.)



**PAUL BEUSCHER**

15, boulevard Beaumarchais - PARIS-BASTILLE. Tél. : 272-05-41

\* A PARTIR DE 10000 F D'ACHAT, après versement comptant de 30 %, sous réserve

**CRÉDIT**  
**SUR TOUS I**



*le Monde 8/10/83*



## ● Education : toujours la priorité des priorités

Le projet de budget de l'éducation nationale pour 1984 commence à traduire les objectifs du IX<sup>e</sup> Plan, qui accorde à la formation la priorité des priorités. Avec 162 milliards de francs hors pensions de crédits de paiements et d'autorisations de programme (169 au total), il se place en tête des dépenses de l'Etat, dans lesquelles se part

progresser et bénéficie d'une croissance supérieure à celle du budget général (8,9 % contre 8,3 %).

Avec 1 006 créations nettes d'emplois, le ministère de l'éducation nationale se voit attribuer la moitié des emplois nouveaux dans la fonction publique. En fait, les établissements disposeront de

4 590 emplois supplémentaires, compte tenu de transformations (1 050 postes d'élèves instituteurs sont, par exemple supprimés), de créations en nombre (520 pour la rénovation des collèges) ou du rétablissement d'heures supplémentaires dans le secondaire (1 420 équivalents-emplois).

## VIVRE A PARIS — Des chambres pour les étudiants

L'Union parisienne des étudiants locataires (UPEL) se préoccupe des difficultés que connaît cette année la location étudiante. Alors que les chambres sont traditionnellement libérées en juillet, de nombreux étudiants ont conservé la leur pour préparer jusqu'en septembre les examens qu'ils n'ont pu passer en juin à cause des grèves. A ces étudiants s'ajoute la vague des nouveaux à la recherche d'un logement pour l'année universitaire 83-84.

Devant la pénurie de logements, la surenchère s'installe et les prix montent. On compte en moyenne 700 F de loyer mensuel pour une chambre indépendante, 850 F pour une chambre non indépendante et 1 200 F pour un studio. Il n'est pas rare qu'une chambre de bonne soit louée au prix d'un studio tout confort.

Pour lutter contre cette montée des prix, l'UPEL voudrait décider des nombreux propriétaires réticents à louer à des étudiants les chambres de bonnes inoccupées qui existent un peu partout dans Paris. Elle a réalisé à leur intention un certain nombre de fiches pratiques sur les problèmes fiscaux, de bail, d'assurance, etc. L'UPEL recherche des chambres, studios ou appartements susceptibles d'être loués à des étudiants. Elle garantit aux propriétaires l'assurance de louer à des étudiants, donc de bénéficier d'exonérations fiscales, et la sécurité d'une association nationale, rapide et sans frais. Elle assure aux étudiants un service géré par des étudiants bénévoles et un fichier important (5 000 chambres par an).

L'UPEL est ouverte tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, et le mercredi de 10 heures à 19 heures sans interruption, 120, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : 633-30-78.

Le Monde 27/8/83

La part des dépenses de personnels (1 128 677 agents) est prépondérante (88 %) dans le budget de l'Education nationale. Toutefois, le premier budget d'application du IX<sup>e</sup> Plan n'en ignore pas les objectifs prioritaires : augmentation du taux de scolarisation et donc des capacités d'accueil, développement des filières professionnelles, rénovation des collèges et du premier cycle du supérieur, formation continue des enseignants. Ce sont les crédits destinés aux investissements et au fonctionnement qui en pâtissent.

### Écoles, collèges, lycées : suivre la démographie

Les dépenses du secteur scolaire représentent près de 89 % du budget de l'Education nationale. La répartition des personnels supplémentaires est liée à l'évolution prévisible des effectifs d'élèves. Dans le primaire, aucun emploi d'instituteur n'est créé puisque l'on prévoit à la rentrée 1984 une diminution de l'ordre de 111 000 élèves dans les écoles élémentaires. Les postes récupérés devraient permettre d'accueillir dans les maternelles près de 65 000 élèves supplémentaires. Cette tendance est comparable à celle des dernières années. Toutefois, si aucun nouveau poste d'instituteur n'était prévu au budget de 1983, le premier ministre en a créé 500 pour la rentrée, qui n'apparaissent dans aucune loi de finances du ministère de l'Education nationale.

Dans les collèges — qui devraient être atteints par la pause démographique en 1985 — la croissance des effectifs est évaluée à 14 000 pour la rentrée prochaine. Ce sera surtout le début de la mise en œuvre des mesures de rénovation retenues à la suite du « rapport Legrand ». Les collèges disposeront de 760 emplois supplémentaires et, en heures supplémentaires, de l'équivalent de 450 emplois. Ces moyens n'amélioreront pas pour autant le taux d'encadrement dans les classes.

### Peu d'investissements

Dans les lycées et lycées d'enseignement professionnel (LEP), la volonté de former davantage de jeunes se traduira par une nouvelle progression des effectifs : 22 000 élèves de plus sont attendus dans les LEP et quelque 31 000 dans les lycées. Pour les accueillir, 1 338 emplois sont créés (dont 500 dans les LEP), tandis que des crédits d'heures supplémentaires équivalant à 890 emplois seront affectés au plan de formation professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans.

Parmi les mesures en faveur des personnels, on relève la titularisation de 11 000 maîtres auxiliaires du second degré et une progression de 40 % des sommes destinées aux actions de formation continue. Le projet prévoit notamment le remboursement des frais de déplacement des personnels. Organisées essentiellement en dehors du temps de service, pour les professeurs du second degré, ces actions de courte durée ne devraient pas nécessiter de moyens de remplacement.

Les crédits de fonctionnement destinés à couvrir les dépenses de chauffage et d'éclairage progresseront moins vite (3 %) que l'inflation, alors que le prix de l'énergie est à peine plus prévisible que les rigueurs de l'hiver.

De la même façon, le budget permettra peu d'investissements. Les crédits pour travaux sont, en effet, en diminution, après avoir subi des annulations en 1983. La priorité ira

aux créations technologiques (filières électroniques) et de préparer la réforme du premier cycle, qui doit s'appliquer à partir de la rentrée de 1984.

Les créations d'emplois se décomposent en 730 postes d'enseignants, 40 de personnels non enseignants (de type ingénieur et technicien C.N.R.S.) et 10 au titre de la recherche. Les emplois d'enseignants créés sont prévus dans les catégories de professeurs et de maîtres-assistants « à l'exclusion », selon le ministère, de tout emploi d'assistant. Des mesures particulières s'y ajoutent, comme la possibilité pour 250 vacataires, actuellement en coopération, d'être titularisés en tant que maîtres-assistants.

Il est aussi prévu des promotions liées à la mise en place de la réforme des enseignements supérieurs. Ces mesures, attendues depuis longtemps par les personnels, annoncées dès maintenant, pourraient apaiser le mécontentement manifesté des universitaires à la veille de la rentrée. La somme annoncée (12 millions de francs) devrait permettre la promotion de 600 assistants en maîtres de conférence de deuxième classe (nouvelle appellation prévue pour une répartition des universitaires en deux corps). La promotion de 500 professeurs de deuxième

classe et de 60 professeurs de première classe est aussi prévue. Enfin le projet annonce un alignement, sur les corps homologues de l'enseignement supérieur, des personnels de niveau assistant et maître-assistant des grands établissements.

Les crédits de fonctionnement s'accroissent que très faiblement (environ 4 %). Selon les services du ministère, l'augmentation des droits d'inscription lors de la prochaine rentrée « devrait permettre aux établissements en augmentation de manière non négligeable leurs ressources propres, de faire face au difficultés liées de ce planfonement ».

La recherche bénéficiera de quelques faveurs. Mais la progression la plus importante des crédits concernent les bourses universitaires (plus 26 %). Le ministre a choisi de privilégier l'aide directe aux étudiants. La progression des crédits devra permettre de revoir les taux et d'augmenter le nombre de bénéficiaires. A l'inverse, le ministère diminuera sa participation au fonctionnement des restaurants et de cités universitaires. Cette diminution de l'aide indirecte de l'Etat pour les étudiants devrait se traduire par une hausse du prix des repas dans les restaurants universitaires.

CATHERINE ARDITTI  
et BERGÉ BOLLOCH.

### L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Pour l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat, le projet de budget traduit la reconduction, en 1984, de la législation en vigueur : actualisation des salaires des enseignants, du forfait d'externat (qui couvre une partie des frais de fonctionnement), harmonisation de la situation des maîtres avec celle de l'enseignement public telle qu'elle figure dans la loi Gouverneur de 1977.

Au total, les dotations destinées à l'enseignement privé progressent de 7,5 %, non compris les crédits de bourses et de transports pour lesquels, comme chaque année, aucune distinction n'est faite budgétairement entre élèves de l'enseignement privé et de l'enseignement public. Le forfait d'externat est majoré de 6 %, tandis que 275 enseignants supplémentaires pourront être recrutés (au lieu de 500 en 1983).

Un chapitre nouveau est ouvert pour permettre la titularisation éventuelle, sur leur demande, de 15 000 maîtres sous contrat, c'est-à-dire déjà payés par l'Etat. La dépense serait donc négligeable. Mais l'entrée dans la fonction publique de maîtres du privé nécessite théoriquement une modification législative. Celle-ci dépendra du sort des propositions que M. Savary soumettra prochainement à ses partenaires dans la perspective de négociations sur les relations entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

à la maintenance et au développement des capacités d'accueil dans l'enseignement technique, où des locaux pour 28 000 places supplémentaires seront construits.

Les crédits d'achat de matériel continuent, en revanche, leur progression. Ils sont destinés à l'équipement des établissements en micro-ordinateurs, à l'achèvement du plan machine-outil et au développement de filières électroniques.

### Enseignement supérieur : 780 créations d'emplois

Le budget d'action sociale ne comprendra plus, en 1984, les sommes correspondant aux frais de transports scolaires, transférés aux départements (à l'exception de ceux de l'Île-de-France) en application de la loi de décentralisation. L'évolution des sommes consacrées aux bourses (12,2 %) doit accompagner la démocratisation de l'enseignement secondaire en permettant d'augmenter le nombre de bénéficiaires comme le montant des bourses (dès janvier 1984, dans les LEP) et en compensant, pour les boursiers, l'augmentation des tarifs d'internat et de demi-pension.

Dans l'enseignement supérieur, les emplois nouveaux seront au nombre de 780 contre 753 en 1983. Ce chiffre est important, à l'heure de la rigueur. L'objectif du ministre est d'assurer le développement des for-

Le Monde 5/10/83



par ALAIN SAVARY

Le Sébast examinateur, le 26 octobre, le projet de loi sur l'enseignement supérieur. A l'occasion de la rentrée des universités, M. Alain Savary adresse une lettre à la communauté universitaire dont nous publions ci-dessous de larges extraits. Le ministre de l'éducation nationale s'efforce de répondre au malaise et au vent de fronde qui se développent parmi les enseignants de l'enseignement supérieur. Il indique que la décision d'augmenter les horaires des professeurs n'est pas dictée par une quelconque « volonté d'humiliation » et il annonce le dépôt d'un amendement pour concilier démocratie et « polit. que scientifique de qualité ».

Après un débat long et difficile, l'Assemblée nationale a voté en première lecture le projet de loi sur l'enseignement supérieur qui sera soumis sous peu au Sénat; un décret récent sur les obligations de service en 1983-84 fait couler de l'encre et alimente des débats; la rentrée universitaire est en cours, qui s'échoue sur plusieurs semaines et constitue toujours un temps fort de l'année. Aussi bien le silence du ministre serait-il inexplicable et incompréhensible.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

J'ai déclaré devant l'Assemblée nationale que l'investissement dans l'éducation et la recherche est un devoir national et un impératif pour la sortie de la crise. Nous devons combler un retard accumulé depuis plusieurs années sur le plan international.

en 1980-1981 : en sept ans, il n'y a eu que 700 créations d'emplois. Il faut donc créer 1 800 emplois nouveaux par an. Le budget de 1982-1983, 7 200 milliards de francs, sera donc dans le budget de 1984 si le Parlement suit les propositions gouvernementales.

Quant aux crédits de recherche, ils ont augmenté de 25,9 % en 1982 et de 21,8 % en 1983. Le projet de loi de Plan retient lui aussi, pour le IX<sup>e</sup> Plan, un effort important, tant financier (47 % d'augmentation des crédits) qu'en termes d'emplois, et notamment en vue de la rénovation du premier cycle et des filières technologiques supérieures. Des universitaires n'objectent que le contenu budgétaire de rigueur ? Je leur répondrai que la priorité a été reconstruite à la formation et à la recherche, et que, depuis 1981, les chiffres sont en hausse.

Par ailleurs, les intentions ont été traduites en actes, et pour garantir qu'elles le seront à l'avenir.

(Lire la suite page 11.)

L'université, signe de santé d'une société et gage de son essor, ne peut répondre à ses missions d'enseignement, de recherche, de diffusion du savoir, de coopération internationale sans le dynamisme et sans la force de tous ceux qui y travaillent. Je fais appel à la communauté universitaire, je fais appel à chacun pour mener de front toutes ces missions, courages des personnels, le courage de démontrer aux enseignants, en particulier, qu'aucun de ces mesures que certains combattent n'est guidée par le seul intérêt d'humiliation, voire de sanction.

Il n'y a pas eu en matière budgétaire que les choses ont changé depuis deux ans. Outre l'asphyxie financière des établissements et la suppression des recrutements, la gestion du personnel, avant 1981, que les enseignants étaient et que les licenciements s'annonçaient. L'enseignement supérieur était dévalorisé par des pratiques autoritaires, brutales parfois, et par la déconsidération systématique des enseignants. L'alternance des objectifs de la loi de 1968 décourageait ceux qui avaient puisé des raisons d'espérer et d'agir. J'ai rétabli la concentration, mis en place progressivement les relations contractuelles entre l'administration et les établissements d'enseignement, réorganisé la répartition des moyens ou les modalités de nomination aussi objectives que possible. Des mesures de titularisation, dont bénéficient des milliers d'assistants, des centaines de vacataires et de coopérateurs, ont été prises et ont réglé le « contentieux » le plus douloureux. La loi « Savary » a été abrogée; le Conseil supérieur des universités a été modifié.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

Parlons des mesures récemment prises par le Gouvernement. Le projet de statut des enseignants de l'enseignement supérieur est connu; mais ce n'est encore qu'un projet. Sa lecture montrera que (...) j'y propose des procédures nouvelles de recrutement, qui allient la rigueur dans l'évaluation au respect de l'autonomie des établissements, garantie de l'équilibre des épreuves d'admission.

depuis quinze ans ne devrait donc pas en susciter davantage cette année.

Reste l'augmentation globale de ces charges. Nul ne songe à restreindre les activités de recherche, les travaux personnels ou les activités de tutorat et d'administration des enseignants-chercheurs au-dessous du raisonnable. Les nouveaux serons à tous les niveaux de l'enseignement sont inférieurs à ceux qui ont été exigés par les pouvoirs publics au cours de ces dernières années. On peut donc penser que les universitaires n'ont pas à se plaindre de la situation.

Après avoir évoqué ces aspects de la situation, il est nécessaire de se pencher sur les perspectives de l'enseignement supérieur.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

democratique; la présence réaffirmée, dans les conseils d'administration, de représentants des étudiants; l'ouverture, enfin, du conseil scientifique, qui a la responsabilité de l'organisation de la recherche, sera composé de telle façon que professeurs et maîtres de thèses puissent y promouvoir une politique scientifique de qualité. Je compte soumettre au Parlement un amendement en ce sens.

Enseignants-chercheurs, personnels de tous corps et de tous grades, vous qui donnez vie aux établissements, effectuez des recherches ou rendez-les possibles, accueillez, encadrez, conseillez, aidez, les étudiants et les adultes en formation, je vous disais au début de cette lettre que je faisais appel à vous. Comment en serai-je autrement? Vous vivez entre les mains, la responsabilité la plus haute, celle de former au pays. Vous êtes les responsables de conditions souvent difficiles, et, en tout cas insurmontables, que je m'efforce d'améliorer, mais que je ne puis que solliciter et que je sollicite avec la rigueur de l'épave. C'est donc à votre sens des responsabilités que je fais appel, et je sais que je peux le faire. Attentifs à l'essentiel — la dénaté de la production intellectuelle française, la qualité de sa présence au monde, la mise au point de nos universités — comment ne surmonterons-nous pas les obstacles psychologiques de toute sorte? C'est à ce prix que nous pouvons ensemble, nous créons les instruments de l'avenir.

ALAIN SAVARY.

## Appel aux universitaires

C'est à vous de formuler les propositions qui vous paraissent les plus adaptées aux besoins et aux possibilités de votre équipe, de votre établissement, de votre environnement.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.

La recherche elle-même constitue une mission primordiale des établissements d'enseignement supérieur et, si elle n'est pas encouragée, elle risque de perdre son intérêt.



# Etre présents sur la fac

La fac, une inconnue... surtout quand on débarque du lycée. Un tas d'étudiants vous bousculent et pourtant, on se retrouve souvent seul, sans savoir ce qui se passe, comment faire... Sans information, on se voit condamner à subir. Pourtant des étudiants agissent pour prendre part à la vie de la fac, pour que les étudiants aient leur mot à dire: Mariane est arrivée cette année en 1ère année de Deug d'A.E.S. (Administration Economique et Sociale), nous l'avons interviewé.

demande au conseil d'UER, comment on pouvait remplacer la déléguée. Au point de vue administratif, il n'y avait qu'un seul moyen que l'élue désigne un remplaçant. J'ai donc contacté une amie de l'élue pour lui demander qu'elle lui en parle et qu'un remplaçant soit trouvé, en vain. Alors, après chaque

## Comment s'est passée la rentrée universitaire en 1ère année ?

Au début, j'avais peur d'être isolée à la fac, car je ne connaissais personne à Tolbiac. J'ai tout de suite remarqué que l'on manquait d'informations sur les inscriptions, la bibliothèque, les dates et les coefficients des examens, de plus, j'avais du mal à me repérer géographiquement dans la fac. J'ai donc été au bureau de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) pour me renseigner sur ces différentes formalités. Cela m'a permis de rencontrer des étudiants et en particulier des étudiants d'AES, ainsi quand je suis entrée au 1er cours en amphi, je n'étais pas toute seule. Après, j'ai adhéré à l'UNEF.

## Pourquoi ?

J'ai adhéré pour faire des trucs sur la fac, il y avait des besoins terre à terre: la coopérative, les polys (l'UNEF est le seul syndicat qui fait des polys sur la fac). Ça m'a permis d'avoir des infos que j'ai pu faire passer dans l'amphi en leur disant d'où je tenais tous ces renseignements, après les gens savaient où aller quand ils avaient un problème

Puis j'ai été voir les profs pour leur demander s'ils étaient d'accord pour faire ou corriger les notes de leurs cours en vue d'un poly, ils ont presque tous refusé. Seul le prof d'Eco qui l'a fait en collaboration avec une étudiante de l'amphi. C'est l'imprimerie de l'UNEF qui l'a réalisé puis après avoir été le chercher, je l'ai vendu dans l'amphi.

## Quel est l'intérêt des polys ?

Le programme de 1ère année est important (droit civil, éco, socio, histoire...) et il est souvent difficile de prendre des notes. Par exemple, en éco, certains comme moi n'ont



que les cours en amphi et pas le bouquin. Quand l'un de nous manquait un cours, il n'avait aucun moyen de le rattraper, sauf s'il connaissait quelqu'un pour lui passer. Et puis, pour les révisions, le poly est tout de même plus clair qu'un cours.

## Et tu t'es présentée aux élections pour le conseil d'UER ?

Oui en décembre. Mais c'est une fille de l'UNEF-ID (UNEF indépendante et Démocratique) qui a été élue, mais elle a abandonné la fac au mois de Janvier. La 1ère année d'AES n'était donc plus représentée au conseil d'UER. Je connaissais une fille de l'UNEF, Estler, qui était en licence d'AES et aussi l'élue de son année, elle me passait les compte-rendus des conseils. J'ai suggéré à Estler, qu'elle

conseil, j'ai eu les compte-rendus que me passait Estler en amphi. De plus, d'être syndiquée m'a permis de prendre la parole en amphi, de ne pas être intimidée par 300 étudiants.

En fait, ce qui apparaît nettement c'est la nécessité d'être représenté au conseil d'UER. Je me suis rendue compte récemment que je n'étais pas seule à m'en préoccuper car des décisions ont été prises sans notre avis (transformations de cours, dédoublement...) Plusieurs étudiants ont alors râlé. Ils prennent conscience de l'importance de ces conseils et c'est certainement dû à l'information que j'ai constamment donné en amphi en rapportant oralement les compte-rendus des conseils. Faire passer l'information est nécessaire pour casser l'isolement et prendre part à la vie de la fac.

## Former plus et mieux

par JEAN-FRANÇOIS  
TOURNADRE (\*)

Le spectacle offert par la présente rentrée universitaire a de quoi désorienter les amateurs de certitudes confortables et rassurantes : les organisations traditionnelles de la droite universitaire transmettent le relais de la hargne élitiste à des associations de professeurs (de droit, d'économie, de gestion, etc.) tout nouvellement créées pour la circonstance ; un grand savant de gauche, Laurent Schwartz, s'associe aux batailles de cette même droite pour la sélection à l'entrée de l'Université, la suppression des diplômes nationaux, la concurrence sauvage entre établissements d'enseignement supérieur et le renforcement de la distinction entre corps des enseignants-chercheurs ; le ministère de l'éducation nationale, après avoir proclamé que le décret du 16 septembre augmentant les services d'enseignement de la grande majorité des enseignants-chercheurs avait principalement pour objet de leur reconnaître des droits égaux en matière de pédagogie, exprime sa volonté de confirmer la différence entre les missions des deux corps.

Les médias, dans leur grande majorité, ajoutent à la confusion : ils amalgament hardiment ceux qui s'opposent aux aspects positifs du projet de loi sur l'enseignement supérieur et ceux qui les approuvent tout en protestant contre les hésitations du gouvernement à s'engager sur la voie de la rénovation de l'Université ; ils cherchent à enfermer un affrontement qui recouvre des enjeux essentiels dans un débat entre mandarins crispés sur les deux corps et partisans généreux mais bornés du corps unique.

Cette redistribution apparente des cartes, la publicité complaisamment faite autour des prises de position de la droite et de L. Schwartz, les déformations fort peu innocentes des propositions du SNE-Sup témoignent de l'importance de l'enjeu, mais contribuent aussi le plus souvent à masquer les véritables problèmes. La grande question actuelle est celle de la place et du rôle de l'enseignement supérieur dans le mouvement de la société et de l'économie françaises. C'est à partir de la réponse donnée à cette interrogation fondamentale que se fait le partage entre partisans de la rénovation et

adeptes du *statu quo* ou de la récession.

Pour le SNE-Sup, l'objectif est clair : il s'agit à la fois de former plus de jeunes et d'adultes et de les former à un plus haut niveau de qualification. En affirmant cette perspective, notre syndicat ne se laisse pas guider par un idéalisme naïf où par le refus d'opérer des choix et des tris prétendus nécessaires. Mais il considère que le développement même de la société et de l'économie fixe l'exigence de former mieux un plus grand nombre d'étudiants. Le rôle de l'Université ne peut plus être de produire les « élites de la nation » ; il est aujourd'hui d'offrir les qualifications requises à un public en augmentation rapide. Ce n'est pas l'option de la droite ; ce n'est pas non plus la perspective de L. Schwartz, dont l'attachement aux formes actuelles de la sélection est contradictoire avec l'optique d'un élargissement du public universitaire, et dont les propositions esquissent l'image d'une société heureusement improbable où un petit nombre de grands savants régnerait sur une masse de manœuvres non qualifiés.

Pour le SNE-Sup, au lieu de renforcer la sélection à l'entrée de l'Université, il convient dès maintenant de se donner les moyens d'élever les contenus de formation et d'améliorer l'accueil, l'orientation et le suivi des étudiants afin de lutter efficacement contre cette autre forme de sélection larvée que constituent l'échec et l'abandon universitaires, et pour laquelle la France semble détenir le triste record mondial.

Il y a quelque chose de scandaleux à voir aujourd'hui un certain nombre d'universitaires tirer argument de l'échec universitaire existant pour proposer une sélection à l'entrée de l'Université et s'épargner ainsi la peine de se pencher sur les contenus des formations qu'ils dispensent et sur leur adaptation aux étudiants tels qu'ils sont et aux besoins tels qu'ils s'expriment.

A partir du choix fondamental entre deux conceptions du rôle de l'en-

seignement supérieur se développent deux projets également cohérents, mais totalement opposés : celui de la droite, rejointe et confortée sur des questions essentielles par L. Schwartz, et celui du SNE-Sup. Notre attachement au cadre des diplômes nationaux, notre volonté de voir renforcer le tissu universitaire en accentuant sa cohésion, découlent du choix que nous avons fait d'un enseignement supérieur mieux intégré dans la société de demain. Notre objectif est ambitieux parce qu'il est réaliste pour l'avenir.

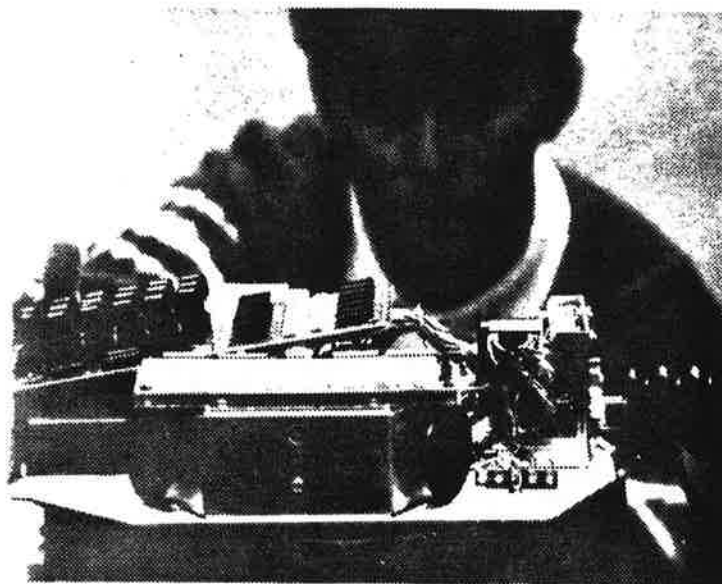
### Réalisme

C'est le même réalisme qui nous fait proposer, pour la réforme des carrières des enseignants du supérieur, un corps unique à deux catégories. La revendication du corps unique tel que nous l'entendons découle de la prise en considération des formes de plus en plus collectives dans lesquelles s'effectuent la progression et la diffusion des connaissances. Le travail le plus efficace et le plus prometteur est souvent dès maintenant celui qui se fait dans les équipes pédagogiques, dans les laboratoires, dans les formations de recherche où la distinction entre les fonctions attribuées aux différents corps d'enseignants-chercheurs est largement dépassée par l'évolution du caractère même des tâches accomplies.

La reconnaissance de l'égalité en droits de tous les collègues, qui sous-tend notre conception du corps unique, ne serait donc pas une « révolution », mais la définition, à partir du constat de ce qui se passe aujourd'hui, d'un cadre permettant le déploiement des énergies de toute la communauté universitaire. Si le SNE-Sup envisage deux catégories à l'intérieur du corps unique, c'est aussi par réalisme, parce qu'il est utile de faire apparaître deux degrés différents afin de maintenir une incitation à la progression des connaissances et de la recherche universitaire. C'est la même préoccupation qui nous fait nous prononcer également en faveur d'un contrôle de l'activité des enseignants du supérieur selon des modalités qui sont encore à négocier.

(\*) Secrétaire général du SNE-Sup.





Essai de manipulation d'un robot : préparer l'avenir.

—> Suite de la page 40

région : en région parisienne, où se concentrent en particulier la majorité des classes préparatoires aux grandes écoles, le fonctionnement du premier cycle ne peut être le même que celui d'une petite université implantée dans une région qui ne dispose pas, ou peu, d'autres institutions d'enseignement supérieur.

Ces mêmes enquêtes montrent que, entre 1975 et 1980, les abandons du premier cycle universitaire en sciences, suivis d'une poursuite d'études hors de l'Université, se sont faits de plus en plus nombreux. On ne sait pas encore comment ce phénomène d'« évaporation » évolue depuis le début des années 1980. Mais plusieurs éléments nouveaux vont en modifier le cours :

► Le recrutement de certaines filières sélectives de formation, comme les Instituts universitaires de technologie (I.u.t.), va s'accroître.

► Le recrutement d'autres filières de formation va stagner ou se restreindre (secteur paramédical ou social).

► Les élèves instituteurs ou professeurs de collège, qui abandonnaient fréquemment en route le premier cycle pour l'école normale, n'y entreront, à partir de 1986, que munis du Deug.

Enfin, la nouvelle organisation du premier cycle universitaire, résultant de la loi de 1983 sur l'enseignement supérieur, a pour but de limiter la déperdition des effectifs.

Tous ces points conjugués devraient avoir pour effet un maintien d'étudiants beaucoup plus nombreux dans le premier cycle universitaire, au cours des deux ou trois années à venir.

FRANÇOIS POTTIER ■

## PALMARÈS 84

# Vive l'imagination !

Mulhouse, Valenciennes, Paris IX D a u p h i n e , Toulon... Il n'est pas étonnant de retrouver cette année, en bonne place, sous la bannière du dynamisme, les universités qui s'illustraient déjà, l'an dernier, pour la

professionnalisation, l'innovation, la communication. Cependant, la multiplication des critères et leur brassage dans un tableau commun redistribuent quelque peu les cartes : les championnes ne sont plus seulement de petites universités récentes, ayant tout

à inventer et à créer pour affirmer leur existence. A noter, par exemple, la percée de l'un des « monstres parisiens », Paris VII Jussieu (18 500 étudiants), qui, septième pour la professionnalisation et dixième pour l'innovation pédagogique, arrive à remonter le handicap de sa taille. L'innovation ne se niche d'ailleurs pas toujours où on l'attend. Jussieu vient, par exemple, avec l'aide de la Direction générale des télécommunications, d'inventer une carte à mémoire à l'usage de chacun de ses étudiants, comprenant, réunis sur 50 cm<sup>2</sup>, tous les éléments, jusqu'ici épars, de son dossier universitaire : inscription pédagogique, enseignement et options, notes de contrôle continu, diplômes... un

### les dynamiques

1° MULHOUSE	33° NANCY I
2° MULHOUSE	34° BORDEAUX III
3° MULHOUSE	35° BORDEAUX III
4° MULHOUSE	36° CLERMONT-FERRAND II
5° MULHOUSE	37° STRASBOURG II
6° MULHOUSE	38° MONTPELLIER
7° MULHOUSE	39° NANTES
8° MULHOUSE	40° NANTES
9° MULHOUSE	41° ROUEN
10° SAINT-ETIENNE	42° AMIENS
11° CHARENTAISE	43° LILLE I
12° PARIS XII	44° MONTPELLIER
13° AIX-MARSEILLE III	45° PARIS I
14° AVIGNON	46° NANTES
15° STRASBOURG I	47° GRENOBLE I
16° GRENOBLE I	48° RENNES I
17° LYON II	49° CLERMONT-FERRAND I
18° LA VILLETTE	50° PARIS XII
19° PARIS I	51° PARIS I
20° PARIS I	52° PARIS I
21° BORDEAUX I	53° PARIS I
22° GRENOBLE II	54° NANCY I
23° PARIS II	55° NANTES
24° NANTES	56° STRASBOURG I
25° AIX-MARSEILLE II	57° PARIS I
26° BORDEAUX I	58° POITIERS
27° BORDEAUX III	59° STRASBOURG II
28° PARIS XI	60° CAEN
29° PARIS VIII	61° PARIS III
30° PERPIGNAN	62° TOULOUSE II
31° LE MANS	63° NICE
32° LYON II	64° MONTPELLIER

Ce palmarès résulte de la moyenne arithmétique des trois classements suivants portant sur l'innovation pédagogique, la professionnalisation, l'information et la communication.

très sérieux gadget, qui permettra de dégorger les secrétariats saturés et d'éviter erreurs et retards dans la publication des résultats aux examens.

L'innovation pédagogique, estimée ci-dessous en fonction du nombre et de la portée des nouveaux diplômes (mis en place depuis trois ans), est un « must » pour les universités, si elles veulent adapter, en permanence, leur enseignement à un monde extérieur en évolution constante. Une procédure dite d'« habilitation », qui a été instituée il y a déjà plusieurs années par l'Education nationale, a précisément pour but d'inciter périodiquement les universités à revoir objectifs, horaires, contenus et méthodes pédagogiques des formations qu'elles offrent à leurs étudiants. Si elles arrivent à convaincre les commissions ad hoc, elles obtiennent les financements nécessaires et peuvent délivrer des diplômes nationaux. Sinon, ou elles renoncent, ou elles s'efforcent, en grattant leurs fonds de tiroirs, de mettre sur pied des diplômes d'université... dans l'attente d'une éventuelle estampille nationale.

Il faut faire preuve, souvent, d'un

dynamisme à toute épreuve pour organiser ces formations nouvelles, quand on pourrait aussi bien se cantonner dans les grandes filières traditionnelles, préparant, par exemple, au recrutement des agrégations et des Capes. D'autant que les étudiants ne suivent pas toujours ces voies tracées à grands efforts.

### L'information, un état d'esprit

C'est l'expérience, un peu amère, qu'a faite Besançon pour un diplôme de préparation aux activités industrielles. En 1982, l'université, en concertation avec les milieux patronaux locaux, décide d'offrir, à des titulaires de licences scientifiques ou littéraires, une formation complémentaire qui les rendrait aptes à remplir directement des fonctions variées dans les petites et moyennes entreprises : dix mois de formation multiforme, deux mois et demi de mission en entreprise... Au bout du compte, les dix postulantes — toutes des filles — sont engagées à des postes de personnel, de gestion ou de marketing. Hélas ! l'année suivante,

malgré le succès de l'expérience et une campagne d'information, seuls cinq candidats se présentent. Il faut renoncer avant qu'un financement soit complètement acquis.

Certains responsables d'université soulignent pourtant que les formations les plus professionnelles ne sont pas toujours celles qui sont censées jouer ce rôle. « Un enseignement général bien fait est parfois plus utile, dans la vie active, qu'une petite formation spécifique mal ficelée », dit Henri Tézenas du Montcel, président de l'université Paris Dauphine. La professionnalisation, ce n'est pas que la formation ; c'est aussi, au même titre que l'information et la communication, un état d'esprit que beaucoup d'universités n'ont encore pas. Ainsi, la moitié d'entre elles vivent sans service « premier emploi », comme si la transition université-monde du travail devait aller de soi. De la même façon, la moitié d'entre elles — pas forcément les mêmes — fonctionnent sans service de relations extérieures. Ces postes sont encore un luxe auquel les plus rétrogrades des universités ne pourront échapper longtemps. E. F. ■





# AFFAIRES

## LA PÉNURIE EN INFORMATIENS

### 7 880 diplômés sur le marché en 1985: il en faudrait 12 800

La pénurie d'informaticiens fait partie de ces vérités, toujours anodines, que nul n'a besoin de démontrer. Les petites annonces sont là pour témoigner de l'attente du marché du travail, les exemples d'une quête fébrile fourmillent dans les entreprises comme dans les établissements scolaires. Des rapports et même les statistiques confirment que l'on s'arrache les informaticiens, tandis que de nombreux candidats, à leur tour saisis par la fièvre, cherchent des stages et des formations

qui leur permettraient d'accéder à cette situation enviable. Tout le monde ou presque, enfin, dans de grands discours futuristes, insiste sur l'enjeu national que représente l'informatique et on appelle au pays. Il faut que les moyens répondent aux besoins de cette troisième révolution industrielle qui frappe à nos portes.

« Besoins énormes », « moyens modernes », « enjeux », « pénurie ». Au-delà du vocabulaire, sur lequel l'accord est général, la réalité concrète est

moins connue. On manque de données chiffrées ou d'estimations. Les tendances s'apparissent peu.

C'est pour répondre à nos propres interrogations et répertorier son potentiel que le Syntec-Informatique, chambre syndicale des sociétés de services et d'ingénierie en informatique, a établi un travail en commission qui a duré neuf mois. Le document, qui recense à la fois les besoins de cette branche d'activité en plein essor (13 milliards de chiffre d'affaires, 42 000 salariés), mais évalue

aussi les capacités de toute la profession informatique, a été remis au début de ce mois aux quatre ministères intéressés (PTT, Industrie et recherche, éducation nationale et formation professionnelle). Il a été très bien accueilli. D'autant que les rapporteurs, MM. Taberka et Delis, ont accompli leur analyse de propositions pour un plan d'urgence à court terme et un plan d'action à moyen terme qui devraient mettre fin à l'état d'urgence.

En 1983, on devait compter en France un peu moins de 200 000 informaticiens travaillant dans l'une des cinq branches de la profession, à savoir, 26 000, environ, chez les constructeurs, 27 000 dans les sociétés de services et d'ingénierie en informatique, 2 000 chez les distributeurs, 1 600 dans la recherche et l'enseignement et 139 000 chez les utilisateurs.

200 000 informaticiens qui utilisaient le parc de 134 317 ordinateurs de tous types installés au 1<sup>er</sup> janvier 1983 et qui seront nécessairement plus dans les années à venir si l'équipement informatique se poursuit. Combien ? La commission de Syntec-Informatique s'est livrée à un certain nombre de projections à partir, notamment, de l'évolution constatée entre 1979 et 1983. Pendant cette période, on a vu la profession progresser au rythme de 3,4 % de création nette d'emplois par an, soit de 6 800 postes d'infor-

maticiens supplémentaires, auxquels il convient d'ajouter les 3 % d'effectifs - 6 000 personnes - qui, chaque année, quittent l'informatique pour d'autres activités et provoquent donc une embauche de renouvellement.

Au total, pour 1984, les cinq branches de la profession auraient besoin de trouver 12 800 informaticiens sur le marché du travail pour poursuivre leur croissance actuelle. A terme, et selon les mêmes tendances, elles emploieraient 208 900 informaticiens en 1985 et 254 500 en 1990. De 1983 à 1990, elles créeraient 60 500 emplois d'informaticiens.

#### Formation et qualification

A cette demande, pressante et urgente, l'appareil de formation n'est manifestement pas en mesure de répondre, en l'état. Si 6 880 diplômés sont sortis des divers

établissements en 1982 avec une formation informatique allant du niveau IV (le baccalauréat ou l'équivalent) au niveau I (le baccalauréat et cinq années ou plus de formation), 5 980 sont effectivement entrés dans la vie active, quand on retire tous ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas persisté dans leur choix. De même, à l'échéance 1985, les 9 220 diplômés prévus ne seront certainement que 7 880, y compris avec le plan d'accompagnement du ministère de l'Industrie et le plan de rattrapage du ministère de la formation professionnelle.

7 880 informaticiens comparés aux 12 800 réclamés: la pénurie tient dans ces deux chiffres, au mieux, si le fossé ne vient pas à se creuser davantage, entre une profession dont le dynamisme ira en s'accroissant et un appareil de formation qui ne parviendra pas à rattraper son retard.

Pourtant, on donne pas de chiffres pas encore tout, puisqu'il y a forma-

tion et formation, comme il y a évolution de la demande en informaticiens. Le rapport du Syntec-Informatique, qui souligne ce problème, en fait une démonstration à partir des tendances observées dans les sociétés de services et d'ingénierie en informatique.

Pour les jeunes diplômés des niveaux I et II (bac + 3 ou plus et bac + 4), qui seront 2 950 à entrer dans la vie active en 1985, la demande des seules sociétés de services serait de 122 % par rapport à l'offre. Pour les jeunes diplômés de niveau III (bac + 2), qui seront 3 550, elle serait encore de 65 %, mais, pour les diplômés de niveau IV, qui seront 1 380, elle chuterait à 25 %.

Quoique relativement réduite, l'activité des sociétés de services ne cesse d'opérer des mises successives à mesure que les utilisateurs s'équipent de matériels informatiques et que le marché évolue. Si, actuellement, les informaticiens qui sont

employés dans ces sociétés sont à 38 % de niveau III, à 40 % de niveau II et à 22 % de niveau I, tout indique que la spécialisation en informatique de gestion ou en informatique industrielle, par exemple, va entraîner une progression dans les qualifications et une exigence nouvelle. Si l'on y ajoute que ces mêmes sociétés longent vers de nouvelles activités à fort taux de croissance telle que la monétique, dont elles espèrent tirer 20 % de leur chiffre d'affaires d'ici cinq ans et qui représenterait 1,5 milliard de francs en 1982, il leur faudra encore embaucher de nouveaux spécialistes aux connaissances de plus en plus sophistiquées.

#### Une charge trop lourde

Or la pénurie chiffrée s'accompagne, on l'a vu, d'une pénurie en niveau de formation qui a de fâcheuses conséquences pour la profession et peut-être plus encore pour les sociétés de services.

En contact avec une clientèle qui prend son autonomie ou s'équipe, les sociétés de services sont condamnées à être la branche la plus dynamique en matière d'embauche du fait de l'évasion d'effectifs qu'elles subissent. La chasse aux informaticiens est telle que 70 % de ceux qui quittent les sociétés de services - soit 3 000 personnes en 1983 - sont attirés par les utilisateurs d'informatique. Pour renouveler leurs effectifs, les sociétés de services doivent à leur tour embaucher en nombre (6 200 informaticiens ont été recrutés en 1983, y compris les 2 245 dus à la progression du secteur) et, à 70 %, des débutants.

De fait de ces pratiques de débouchage et de cette concurrence acharnée, on assiste à une surenchère sur les salaires qui pourrait bien expliquer, par ailleurs, la tendance inflationniste des prix constatée dans le secteur des services. Par voie de conséquence, aussi, les sociétés sont amenées à recruter au-delà de la

seule spécialité informatique pour pallier la pénurie et trouver de nouveaux postulants. Elles se chargent ensuite, et à grands frais, d'en assurer la formation.

Ainsi, les sociétés de services ont embauché, en 1983, 1 540 personnes de niveau I et II, et 150 personnes de niveau III qui n'avaient pas de connaissance en informatique. Ingénieurs, diplômés de troisième cycle, il a fallu leur fournir une formation complémentaire qui, avec toutes les autres opérations de formations nécessaires par l'activité informatique elle-même, a représenté une dépense s'élevant à 6 % de la masse salariale, quand la moyenne nationale s'établit à 1,9 %.

Plus encore, les sociétés de services soulignent que leurs efforts de formation ont immobilisé, en 1983, 3,5 % de leur chiffre d'affaires alors que leur bénéfice après impôt atteignait 1,7 %. Elles considèrent que le poids en est devenu trop lourd et qu'elles ne peuvent plus faire face à l'ampleur du problème, qui n'est d'ailleurs pas de leur seule responsabilité. C'est pourquoi, à la fin de son rapport, la commission du Syntec-Informatique a rassemblé un certain nombre de propositions qui interviennent directement sur cette branche d'activités et, sans aucun doute, recouperont les préoccupations de l'ensemble de la profession.

Compte tenu de l'absence d'efforts de main-d'œuvre qualifiée, dommageable à son développement, la profession paraît même disposée à s'associer aux plans d'urgence court terme et d'action à moyen terme qu'elle préconise. Son rapport, qui complète celui qu'Alain Nival avait pu présenter, a été bien accueilli et il est maintenant question, dans les ministères concernés, de le discuter rapidement pour passer à l'application de certains de ses éléments. Va-t-on enfin donner les moyens de remédier à la pénurie d'informaticiens ?

ALAIN LESAUBE.

## Moines étudiants pour Resto U média

Qu'y a-t-il de plus « débranché » qu'un étudiant en sciences sinon une saucisse grillée servie au resto U de Jussieu ? Le *resto-média* est né à l'initiative de QCM associés et du CROUS de Paris pour en finir avec la tristesse navante de ces officines de bouches afin aussi de mieux informer les futurs scientifiques de l'ancienne halle aux vins. Mais il n'y a qu'à passer rue Cuvier pour constater qu'il n'a du pain sur la planche en perspective avant de toucher au but et de rebrancher des jeunes gens aussi gris.

Dans une salle terne, briques, zinc et formica, une centaine d'étudiants déglutissent mollement leurs frites tièdes, leur gâteau au chocolat insipide. Rien de bien gai. Autour d'eux, une dizaine de téléviseurs débilitent en boucle un programme d'une demi-heure : infos-télétexte, clips de Bowie, des

Bee Gees, bandes annonces cinéma et théâtre. Les futurs convives lâchent de temps en temps un oeil morne vers les écrans brillants. Les bandes annonces des films d'Hitchcock coincent un peu plus vaillamment le regard de quelques-uns. Le son est discret. « Pas question de monopoliser l'attention des déjeuneurs » explique Jean-Charles FLOUQUET qui a concocté le programme. L'UNEF, qui semble un peu pris de vitesse, distribue des tracts-sondages à l'entrée des lieux : pour ou contre cette animation info-védo ? Un couple de blondinets, assis face à face, superposent leurs regards : même direction, mais sens opposés comme on dit en géométrie moderne. Elle regarde vers l'Est et lui vers l'Ouest sur un bout de *Vertigo*, une scène de *Fenêtre sur Cour*, une image de *La Corde*... Quand la séquence s'achève, ils parlent d'Hitchcock, cherchent à se rappeler quels films ils ont vus. Un chouchou de musique. Pas de grand mouvement pour *China Girl*. Personne ne moufte. Glacial. Seul le blondinet laisse aller son pied qui scande timidement la mesure. Un apprenti mathématicien se plaint « Ces programmes ont dû coûter cher, le CROUS aurait mieux fait d'utiliser ce fric pour faire baisser les prix des repas » Incroyable tristesse !

Le soir précédent, dans un fast food des Halles, quatre bouffeurs de hamburgers s'agitaient frénétiquement devant un vidéo clip de Michael Jackson. Apparemment inconscients des dangers que représente un tel exercice pour la digestion. Il faut dire que ces jeunes aux vêtements chamarrés avaient quitté l'école depuis un lustre et ne connaissaient pas la grandiose morosité de nos universités.

Edouard WAINTROP

Libé

14/2/84



# Les universitaires préparent la mise en place du nouveau premier cycle

Des universitaires préparent la mise en place du nouveau premier cycle prévu par la loi sur l'enseignement supérieur.

A partir de rapports d'experts transmis aux universités à la fin de l'été dernier, des suggestions ont été formulées par les enseignants pour améliorer l'accueil et la formation des bacheliers. La direction des enseignements supérieurs a élaboré fin décembre

de nouveaux documents, sortes de questionnaires, à destination des universités. Les établissements avaient jusqu'au 15 février pour faire connaître leurs projets pour la rentrée prochaine.

Un devoir supplémentaire mais alléchant pour les universitaires, puisque le ministère promet des moyens en postes et en crédits aux établissements dont les propositions seront retenues.

## Un constat et des projets

Le mécontentement et la fronde des professeurs, à l'automne, l'avaient fait quelque peu oublier : l'un des objectifs assignés par le ministre de l'éducation nationale à la loi sur l'enseignement supérieur est d'accueillir et de mieux former plus d'étudiants.

Le constat est simple et cruel. L'Université reçoit beaucoup de bacheliers (près de deux cent mille jeunes entrent en premier cycle), mais bien peu réussissent à obtenir le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) à la fin des deux premières années. La déperdition est importante. Les chiffres, variables suivant les disciplines, peuvent atteindre et même dépasser la moitié des inscrits (1).

Père de la loi, M. Claude Jeantet estimait qu'un meilleur encadrement des nouveaux étudiants permettrait de diminuer le nombre de ces abandons, liés souvent au découragement, à l'isolement de jeunes trop vite livrés à eux-mêmes. Il préconisait aussi une spécialisation moins rapide et, surtout, un enseignement pluridisciplinaire ouvert sur la vie économique-sociale, offrant aux lycéens diverses possibilités de choix de carrière.

Ces propositions ont été prises en compte par l'administration centrale et par le milieu universitaire. Les

enseignants connaissent ces problèmes pour les vivre à chaque début d'année. Ils savent qu'un « amphi » bondé en début d'année ne sera plus qu'à moitié plein au mois de janvier, mais, faute de moyens, ils laissent faire. La fuite des enseignants vers les deuxième et troisième cycles, que fréquentent les étudiants « motivés », est une pratique courante. Professeurs, mais aussi maîtres-assistants et assistants, quand ils le peuvent, préfèrent retrouver l'ambiance du petit groupe « où l'on se comprend ».

La prolongation de la scolarité, l'augmentation du nombre de bacheliers, ont amené sur les bancs de l'Université un nouveau public. Elle n'accueille plus l'élite des lycées, mais des élèves qui n'ont pas été admis en classes préparatoires ou dans des instituts universitaires de technologie. Pour ces jeunes, selon M. Claude Dufrane, « la persistance de méthodes pédagogiques et d'une conception du rôle de la première année trop souvent héritées d'une époque où seuls 5 % d'une classe d'âge fréquentaient l'enseignement supérieur » a des conséquences catastrophiques.

A l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II), une expérience aidée par le ministère a permis aux enseignants de constater que les élèves de première année avaient du mal à prendre des notes, à organiser leur travail. « Des réunions par petits groupes nous ont fait comprendre le désarroi de jeunes perdus dans un univers inconnu », explique M. Jean Le Nay, directeur de l'UER de sciences et techniques. Grâce à un encadrement plus important, les enseignants ont pu organiser des travaux dirigés d'expression orale, de résumés d'ouvrages, d'étude d'articles de presse.

La diversification des matières enseignées, l'apprentissage de techniques nouvelles, le choix d'une formation pré-professionnelle, sont d'autres aspects de la réforme du premier cycle. Le document adressé aux établissements par le ministère formule des thèmes : « diversification des formules de sortie sur la vie active à partir des résultats de l'orientation, pré-professionnalisation (dont la formation des maîtres), enseignement des langages nouveaux (informatique, langue étrangère...) ». Aux uni-

versitaires de faire des propositions d'acquiescer des formations.

A Rennes-II, on réfléchit à trois finalités différenciées correspondant à des champs d'activité sociale et professionnelle. A Orsay, on étudie surtout des « passerelles » permettant de rejoindre « des vitesses différentes » des cursus plus traditionnels. Ailleurs, on envisage d'organiser en deux ans des formations menant aux concours des grandes écoles.

## Cinq cents postes de plus

Dans certaines universités, des enseignants refusent cette réflexion. M<sup>me</sup> Danièle Blondel, directrice des enseignements supérieurs, se déclare cependant optimiste et estime qu'une vingtaine d'établissements pourraient présenter des projets originaux. « Il s'agit de contrats, explique-t-elle, qui porteront à la fois sur les formations et sur les moyens nécessaires. Les projets des établissements seront l'objet d'une étude d'expertise par nos services, qui permettra la mise en place, par voie contractuelle, de systèmes de formation du premier cycle conformes aux objectifs de la loi et à la création de nouveaux diplômes nationaux. » Les négociations devront prendre en compte « les grandes lignes du développement futur de l'ensemble de l'établissement, du point de vue des enseignements offerts et en liaison avec son effort de recherche ».

A la rentrée de l'automne 1984, selon M<sup>me</sup> Blondel, 15 % à 20 % des universités pourraient proposer aux bacheliers un premier cycle renoué. Ces dernières bénéficieront de moyens supplémentaires, et cinq cents emplois sont réservés à cet effet au budget. Pour l'avenir, M<sup>me</sup> Blondel fait confiance à la force d'entraînement exercée par les filières renouées et imagine, en 1985 puis, en 1986, la mise en place de nouvelles formations qui remplaceront progressivement les actuels DEUG, dont la réglementation reste en vigueur pour l'année 1984-1985.

BERGE BOLLOCH.

(1) M. Claude Dufrane, dans son étude *De la terminale aux études post-baccalauréat*, estime que « près de 70 % des nouveaux inscrits dans les DEUG les plus mathématisés n'obtiennent jamais le diplôme du premier cycle... »

## Elections universitaires

Contrairement à ce que nous écrivions vendredi 10 février, c'est l'UNEF-Solidarité étudiante (proche des communistes) qui est arrivée en tête aux élections universitaires avec 18 % des voix. L'UNEF Indépendante et Démocratique (animée par des socialistes et des trotskystes) la suit avec 17 %. Elle conteste cependant ces résultats communiqués par le ministère, affirmant qu'elle a obtenu plus de voix que l'UNEF-SE et accuse le ministère de « truquage ».

Foude  
14. Fev  
84

hbe 14 Fev 84



## Investir pour la formation des jeunes

La CGT souligne les « limites » du projet de budget 1984

En portant une « appréciation » globale sur la politique scolaire du gouvernement, la CGT a notamment mis en évidence, au cours de la conférence de presse qu'elle a tenue lundi, la nécessité que « les efforts consentis » depuis vingt-sept mois pour la rénovation de l'école ne soient pas « remis en cause et compromis durablement » par « les limites » du budget 1984.

Pour la CGT, l'école doit tout à la fois permettre « à chacun d'accéder au savoir », développer les qualifications, former des hommes et des femmes « aptes à être les acteurs du mouvement de la société » et développer « les potentialités de chaque personnalité ». « C'est au regard de ces objectifs que nous apprécions les orientations et les mesures gouvernementales », a rappelé lundi Lydia Brovelli, secrétaire confédérale, en soulignant la démarche « constructive » adoptée depuis 1981 par la CGT.

Si la centrale ouvrière juge positivement « les efforts de rénovation entrepris » dans de nombreux domaines, elle voit dans la rentrée scolaire qui vient de se dérouler « confirmation » des « appréhensions » qu'elle avait déjà manifestées en mai dernier quant à la « faiblesse des moyens nouveaux » inscrits au budget 1983. « Ce n'est pas par un seul redéploiement des moyens qu'il peut être répondu aux exigences du moment », a indiqué L. Brovelli, pour qui les deux grands points noirs de cette rentrée sont « l'accueil insuffisant dans le pré-scolaire » et le « gonflement des effectifs dans les classes des lycées et collèges ».

Tout en observant dans le budget 1984, l'Education nationale demeure une « priorité relative », la CGT met en relief les « limites » accordées à l'investissement éducatif.

« Les mêmes causes pouvant produire les mêmes effets », L. Brovelli a tenu à dire ses inquiétudes pour ce qui

est de la satisfaction de « la demande sociale » des jeunes et des familles, de la « qualité de l'action éducative » et de la prise en compte des « aspirations des personnels ». La CGT estime que le budget que vont examiner prochainement les parlementaires ne permettra pas de créer les emplois suffisants « pour maintenir le taux d'encadrement actuel » et qu'il est, par ailleurs, marqué par « la régression des crédits de fonctionnement et d'équipement ».

Pour L. Brovelli, les priorités affirmées, dans ce budget comme les orientations définies dans le projet de 9<sup>e</sup> Plan « correspondent à des nécessités réelles ». La CGT exprime cependant des réserves en ce qui concerne l'effort envisagé dans le plan pour le « pré-élémentaire », pour l'enseignement du second degré, ainsi que, d'une façon générale, pour le développement des enseignements techniques. Elle s'inquiète également de l'ampleur des dispositions permettant l'application d'« une politique nationale d'égalité des chances » dans le domaine scolaire.

« Toutes nos réflexions sont autant de propositions », a précisé L. Brovelli. Nous voulons lever les obstacles que constitue, pour la mise en œuvre d'orientations positives de lutte contre l'échec scolaire et pour l'amélioration de la qualification de la masse des jeunes, une vision parfois limitée des besoins sociaux. L'investissement dans la formation des jeunes, a-t-elle ajouté, concerne l'intérêt et le devenir du pays tout entier. »

JEAN-PAUL MONFERRAN

## LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

# Réussir la transformation de l'Université

Guy Hermier souligne la portée de la campagne nationale de débats engagée par le PCF pour parvenir à cet objectif

Alors que la rentrée universitaire se déroule, l'année qui vient sera à bien des égards décisive pour l'avenir de l'enseignement supérieur avec notamment l'adoption et le début de mise en œuvre de la loi portant réforme de l'Université. Dans une lettre à « la communauté universitaire », le ministre de l'Education nationale a récemment explicité le « projet d'ensemble » qu'il s'efforce de « mettre en œuvre » dans l'enseignement supérieur. Guy Hermier, membre du Bureau politique du PCF, vient, de son côté, de souligner la volonté des communistes de contribuer « à la réussite des transformations profondes à opérer dans l'ensemble du champ des formations supérieures ». Il a, pour cela, annoncé une série d'initiatives visant à engager « un vaste débat » avec toutes les forces concernées par cet objectif.

« L'enseignement supérieur est à la croisée des chemins », a déclaré Guy Hermier samedi à l'occasion d'une réunion de travail des responsables du PCF de l'ensemble des universités de France. Pour le dirigeant communiste, la réforme qu'il s'agit de mettre en œuvre doit avoir pour ambition de placer l'enseignement supérieur en état de « répondre aux immenses besoins de savoir et de qualification qui appelle la recherche d'une issue française à la crise ». Cette perspective n'a rien d'utopique quand on sait que malgré tous les coups qui ont été portés à l'Université par la droite au pouvoir, notre pays dispose d'un potentiel de formation de haut niveau.

En juin dernier, à l'occasion du vote de l'Assemblée nationale sur le projet de réforme proposé par le gouvernement, le PCF a formulé une « appréciation positive » sur ce texte, dont certaines dispositions, notamment les conditions d'accès aux seconds cycles universitaires, ont pu être améliorées avec l'apport du groupe communiste.

### Faire vivre la réforme...

« Tous ceux qui veulent une bonne réforme vont donc disposer d'un point d'appui important. Mais, a souligné samedi G. Hermier, ils devront déployer beaucoup d'efforts pour en garantir et en renforcer le contenu positif. »

Ainsi, les « difficultés diverses » de cette rentrée appellent pour le dirigeant communiste un débat qui permette l'« élaboration de propositions susceptibles de surmonter les obstacles et de faire vivre (...) les avancées réelles de la réforme », qu'il s'agisse du problème des services d'une partie des enseignants ou de la hausse importante du tarif des œuvres universitaires pour les étudiants.

G. Hermier a évoqué, par ailleurs, le problème de la sélection, en mettant en évidence, à ce sujet, la bataille de la droite qui trouve « insupportable la perspective d'un changement des

bases sociales de recrutement » de l'enseignement supérieur.

Le dirigeant communiste a insisté sur le fait que l'Université doit prendre toute sa place « dans le combat pour la justice sociale afin de mieux répondre aux besoins croissants du pays en travailleurs hautement qualifiés ».

### L'offensive de la droite

« D'importantes échéances sont devant nous », a déclaré ensuite G. Hermier. La discussion parlementaire sur la loi de réforme n'est pas terminée et son examen par le Sénat « relancera sans doute l'offensive de la droite » qui espère imposer de nouvelles concessions à l'exemple de ce qui s'est passé pour l'organisation des études médicales. Il n'est donc pas dit d'avance que les décrets d'application de la loi reflètent finalement les dispositions positives votées en juin dernier.

« Tout va dépendre des luttes et des initiatives sur le terrain », a indiqué alors G. Hermier, en présentant la « campagne nationale » du PCF pour améliorer la loi et permettre « l'établissement par établissement » de rassembler « toutes les forces qui veulent faire échec à la droite et aller de l'avant ».

### Le 6 décembre à la Mutualité

Des initiatives vont donc être prises dans chaque département, dès maintenant, pour multiplier les contacts et les rencontres entre universitaires, étudiants, syndicats et travailleurs, afin de débattre avec « le plus de monde possible » des enjeux de la réforme, de sa mise en œuvre, des propositions qui peuvent concourir à sa réussite. Un moment important de cette campagne sera constitué à Paris par la tenue d'un rassemblement à la Mutualité le 6 décembre prochain avec Georges Marchais.

JEAN-PAUL MONFERRAN

## UNIVERSITE

# Colloque du SNEsup en novembre

« L'année universitaire qui commence verra la mise en chantier de tout l'enseignement supérieur. » Pour le SNEsup (syndicat national de l'enseignement supérieur-FEN), qui vient de tenir une rencontre de presse, la loi de réforme d'ensemble du supérieur, la réforme des contenus de formation dans les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et la réforme des carrières des enseignants sont autant d'« enjeux » pour la « rénovation » d'un enseignement dont il s'agit de redéfinir les finalités et les « missions » afin, notamment, que « le gâchis constitué par l'abandon et par l'échec » d'un trop grand nombre d'étudiants soit éliminé.

Si le SNE-Sup dit « partager » la plupart des objectifs fixés par le ministère dans cette perspective, et particulièrement le projet initial de réforme du 1<sup>er</sup> cycle, s'il apprécie « un début de réalisation » dans certains domaines, son secrétaire général, J.-François Tournadre a évoqué « des décisions prises ou annoncées » qui, pour lui, « vont dans le mauvais sens ». Le syndicat craint, par exem-

ple, que la méthode choisie pour l'élaboration du contenu et la mise en œuvre de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle ne conduise à « un simple replâtrage ». Il a donc décidé d'organiser les 18 et 19 novembre prochain un « colloque national » qui « permette à l'ensemble des forces sociales concernées par le devenir de l'Université de contribuer à la réflexion sur ce projet ».

Le SNE-Sup a également prévu de tenir « une semaine d'action et de grève » du 17 au 21 octobre. Il juge, notamment pour ce qui concerne la réforme des carrières, que le « moment est venu d'alerter le gouvernement sur la nécessité de s'appuyer plus nettement, avec moins d'hésitations, sur les forces qui souhaitent une véritable rénovation ». Toujours selon ses dirigeants le syndicat estime que cette initiative est de nature à « contrer les manœuvres de la droite pour altérer les éléments positifs contenus dans le projet de loi » qui va venir en discussion au Sénat, à la fin de ce mois.